



Confrérie Roquebrunoise

Côtes de Provence

19, rue du Bétier, Les Chênes Verts

83520 Roquebrune-sur-Argens

07 82 31 14 75

clo.83@sfr.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FEVRIER 2017 – 10 H

Lieu : chez Josyane et Guy FORET

Présents : Claudine Delompré, Josyane Forêt, Guy Forêt, Christian Guenet, Annie Siboulet, François Siboulet, Huguette Trommenschlager,

1. – BILAN SUR LA FETE DE SAINT VINCENT AU BERCAIL

Par l'intermédiaire de la Mairie de Roquebrune, un article a pu être publié dans Var matin, mais dommage un peu tard. Le 17 février, lorsque nous rencontrerons J.Paul Ollivier, nous lui reparlerons du projet de la fête de Saint-Vincent « tournante ». Roquebrune pourrait être le prochain village à l'organiser.

2. – BILAN SUR LA VISITE A LA CONFRERIE DE LA TETE DE VEAU A FREJUS

La Confrérie a été bien reçue au Milano. La soirée s'est prolongée par un diner sur place. La Confrérie de la tête de veau devrait organiser un repas le 1^{er} mars. Pour le moment, nous n'avons aucune nouvelle. Guy a pu parler avec Philippe Pelloile, lors de cette soirée. C'est lui qui devrait reprendre l'activité traiteur de Lesserre à St Aygulf.

3. - CALENDRIER DES CHAPITRES DES CONFRERIES AMIES

- 19 février : Confrérie de la Caboche : Huguette et Claudine s'y rendront pour représenter la Confrérie.
- 1^{er} mars : Tête de veau ; aucune nouvelle : en attente

- 18 mars : fête du terroir au Plan de la Tour. Cette manifestation serait annulée. François contacte Robert Morel. A cette occasion, il est demandé à Claudine d'envoyer un mail systématique à Christian Vaudois lorsqu'il y a des manifestations.
- Fête de Saint-Joseph : la Mairie de Roquebrune n'a encore donné aucune information. Claudine demandera à JP Ollivier.
- 25 mars : Assemblée générale de la COFRACO à Toulon, à partir de 9 h. Claudine a reçu le programme qui sera envoyé à tous les membres. Le Conseil y va et Claudine donnera le nombre à Georges Jegou. Cependant, le dîner de gala est trop cher. Nous n'y participerons pas.
- 2 avril : Olivado à Castagniers. Le programme n'est pas paru, mais a priori, nous attendrons le chapitre de l'Olivado de l'automne à Sainte-Maxime pour y participer
- 9 avril : chapitre de la Confrérie du vin et du Cochon à Cabasse. Le programme n'est pas paru, mais nous nous y déplacerons.
- 30 avril : chapitre des Compagnons de l'Aïoli à Solliès-Toucas. Pas encore de programme, mais nous envisageons d'y aller.

4. – POINT SUR LES RENOUVELLEMENTS D'ADHESION

Huguette a reçu le règlement du droit d'entrée et d'adhésion de J.Paul Bettens et Lucette Rousseau-Delompré. Il reste encore à recevoir le renouvellement de plusieurs adhérents.

La Confrérie est composée de 23 adhérents, dont le Maire, membre de droit.

5. – DEMANDE DE RENDEZ-VOUS A JEAN-PAUL OLLIVIER

Un rendez-vous a été pris avec J.Paul Ollivier pour le 17 février à 11 h. S'y rendront : François, Guy et Claudine. Annie les accompagnera pour quelques photos. Points à voir avec lui : chapitre, Saint-Joseph, son intronisation.

6. TENUE DE LA CONFRERIE

François fait le point sur les tenues en attente et commandera celles manquantes et qui ont été payées.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion 2018 : Huguette et Claudine proposent que l'adhésion soit de 20 € par personne, sans que cette adhésion soit minorée à 30 € pour un couple. Cette décision est approuvée à l'unanimité et fera l'objet d'un vote à la prochaine Assemblée générale.
- Subvention à un membre : Il est bien convenu qu'aucune subvention pour participer à un repas ou à un déplacement ne sera octroyée à un membre. Cette décision est approuvée à l'unanimité.
- Annie demande de prévoir une date pour qu'elle puisse photographier les membres du Bureau, du Conseil d'administration et les adhérents en tenue afin de les mettre sur le site. Christian propose que ces photos soient prises en buste et mises de façon à former une grappe de raisin.
- Claudine propose que tous les lots de bouche (bouteilles de vin, terrines,...) gagnés par un adhérent soient gardés par le Président, afin de les partager lors d'une rencontre avec tous les adhérents (AG par exemple).

Séance levée à 12h15, suivie d'un repas.